



Rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe

En vertu des dispositions de l'article 176.2.2. du Code municipal du Québec :

« Lors d'une séance ordinaire du conseil tenue au plus tard en juin, le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe. Ce rapport est diffusé sur le territoire de la municipalité conformément aux modalités de diffusion déterminées par le conseil. »

Les états financiers 2019

L'état financier exigé des municipalités par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) est très complexe et fournit de nombreuses informations. Ce rapport est donc un sommaire des principaux états financiers et de ses éléments.

Obligation de l'audit :

L'auditeur externe doit auditer, entre autres, pour l'exercice pour lequel il a été nommé, les états financiers. Il fait rapport de son audit au conseil. À l'intérieur de son rapport, l'auditeur externe déclare si les états financiers représentent fidèlement la situation financière de la Municipalité au 31 décembre et le résultat de ses opérations pour l'exercice terminé à cette date (article 966.2 du Code municipal).

Préparés par le cabinet de comptable Gariépy Bussière CPA Inc., les états financiers audités de l'année 2019, déposés en avril 2020, démontrent que la valeur des avoirs des citoyens s'élève à 6 652 087 \$. Ce montant représente la valeur de nos infrastructures telles : hôtel de ville, caserne, garage, chemins municipaux, véhicules, etc. ainsi que les fonds de réserve et les surplus.

L'année fiscale 2019 s'est terminée avec un excédent de l'exercice des revenus sur les dépenses de l'ordre de 227 803 \$. Cet excédent volontaire a permis à la Municipalité de limiter la hausse de taxe en équilibrant le budget 2020. L'excédent de fonctionnements affecté (réservé pour le budget 2020) s'établit à 100 000 \$. Quant aux réserves financières et fonds réservés, ceux-ci s'élèvent à 647 903 \$ et s'expliquent par le fonds de roulement de 324 187 \$ et par les soldes disponibles de règlements d'emprunt fermés de 323 716 \$. La dette à long terme au 31 décembre 2019 pour l'ensemble de la Municipalité de Mille-Isles est de 3 476 310 \$ dont 1 466 395 \$ est à la charge du Gouvernement du Québec et ses entreprises.

Le rapport de l'auditeur indépendant indique que les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Mille-Isles au 31 décembre 2019, ainsi que des résultats de leurs activités, de la variation des actifs financiers nets (de leur dette nette) et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rémunération des élus

L'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., chapitre T-11.001) prévoit que :

« Le trésorier ou secrétaire-trésorier d'une municipalité dont le règlement est en vigueur doit inclure dans le rapport financier de la municipalité une mention de la rémunération et de l'allocation de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supra municipal... ».

Voici la rémunération 2019 pour les membres du conseil municipal :

Fonction	Rémunération annuelle	Allocation annuelle	Total annuel
Maire	12 824 \$	6 412 \$	19 236 \$
Maire suppléant (MRC)	5 453 \$	2 726 \$	8 179 \$
Conseillers	5 130 \$	2 565 \$	7 695 \$

Liste des contrats

Le maire dépose la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus au cours de la période du **1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019** avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$. Cette liste indique, pour chaque contrat, le nom de chaque cocontractant, le montant de la contrepartie et l'objet du contrat.



Faits saillants de l'année 2019

En 2019, la Municipalité de Mille-Isles a obtenu une subvention de 440 090 \$ du gouvernement du Québec et du gouvernement du Canada dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ). Cette subvention a permis à la Municipalité de finaliser le chemin Shrewsbury qui avait été entamé en 2018, de creuser les fossés et changer les ponceaux non conformes du chemin Black, de redimensionner un ponceau et relever le chemin de Mille-Isles Ouest sur 125 mètres et de reconstruire une partie de la côte Saint-Joseph, incluant les fossés. L'asphaltage de la côte Saint-Joseph est prévu cette année.

L'an dernier, nous avons également mandaté une firme d'ingénierie pour l'élaboration des plans et devis du chemin Tamaracouta. Ces plans et devis ont permis à la Municipalité de compléter sa demande d'aide financière pour le projet de réfection du chemin Tamaracouta dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale du ministère des Transports. Suite à maintes représentations, le ministre des Transports, l'honorable François Bonnardel, a finalement accordé à la Municipalité une aide financière maximale de 3 112 460 \$ pour ce projet en début d'année.

En date du 31 décembre 2019, on observe la construction de six (6) habitations pour une valeur totale de travaux estimés de 1 867 100 \$. Il y a eu des demandes pour cinq (5) garages détachés pour une valeur estimée de 200 000 \$ et vingt-quatre (24) permis d'agrandissement et/ou de rénovations d'immeubles existants d'une valeur estimée de 691342 \$. Il est important de spécifier que les valeurs déclarées pour les travaux diffèrent généralement de la valeur attribuée par l'évaluateur lorsque ceux-ci sont terminés.

La valeur foncière servant à la taxation 2020 s'élève à 285 085 400 \$ en valeur imposable comparativement à 280 932 100 \$ pour la taxation 2019, soit une augmentation moyenne de 1,5 %. La fin du rôle triennal (durée de trois ans de 2018 à 2020) entraînera probablement une augmentation des valeurs imposables en 2021.

En terminant, j'invite les citoyennes et citoyens de Mille-Isles qui désirent en savoir davantage sur l'état des finances de la Municipalité à consulter le site internet à l'onglet « Documentation », lien « Budget et Rapport ». Le rapport financier 2019, la liste des contrats et les prévisions budgétaires 2020 sont disponibles à cet endroit. Ces documents sont aussi disponibles au bureau de la Municipalité pour consultation.

Howard Sauvé, maire

Original signé

3 juin 2020

Avis aux lecteurs : ce rapport a été présenté à la séance ordinaire du conseil du 3 juin 2020.